

Politique d'engagement actionnarial de CAPITAL EXPORT

Sommaire

1. Le suivi de la stratégie, des performances financières et non financières, des risques, de la structure du capital, de l'impact social et environnemental et du gouvernement d'entreprise.....	2
Stratégie.....	2
Suivi des performances financières et non financières.....	2
Suivi des risques.....	2
Évolution structure du capital.....	2
Impact social et environnemental et du gouvernement d'entreprise.....	2
2. Le dialogue avec les sociétés détenues.....	3
3. L'exercice des droits de vote et des autres droits attachés aux actions.....	3
Organisation de l'exercice des droits de vote.....	3
Cas dans lesquels sont exercés les droits de vote.....	3
Mode d'exercice des droits de vote.....	3
Principe de la politique de vote.....	3
4. La coopération avec les autres actionnaires.....	4
5. La communication avec les parties prenantes pertinentes.....	5
6. La prévention et la gestion des conflits d'intérêts réels ou potentiels par rapport à leur engagement.....	5
7. Compte rendu portant sur la mise en œuvre de la politique de la société.....	5
8. L'information des porteurs de parts des FIA gérés.....	6

Préambule

Capital Export SARL (« Capital Export ») est une société de gestion indépendante ayant pour mission d'accélérer la croissance des entreprises par une politique active d'accompagnement stratégique et de croissance externe, prioritairement à l'international. La société investit exclusivement, via les FPCI que celle-ci gère, dans des sociétés non cotées sur un marché réglementé, dans le cadre d'opérations minoritaires ou majoritaires (MBO, MBI, BIMBO, OBO).

1. Le suivi de la stratégie, des performances financières et non financières, des risques, de la structure du capital, de l'impact social et environnemental et du gouvernement d'entreprise

Stratégie

En collaboration étroite avec les équipes dirigeantes des participations, élaboration et mise en œuvre de plans de développement à moyen long terme, notamment à l'international, incluant d'éventuelles options de croissance externe et renforcement de processus opérationnels internes.

Suivi des performances financières et non financières

Dans le cadre du suivi des participations

Suivi des risques

Dans le cadre du suivi des participations, échanges réguliers avec les équipes dirigeantes afin d'apprécier et apporter le cas échéant de manière anticipée si possible, des mesures de gestion d'éventuels risques qui peuvent se présenter (conditions commerciales de certains contrats ou relation clients, dépendance économique clients/fournisseurs, processus et moyens de production, impacts environnementaux, dégradation du climat social interne ...).

Évolution structure du capital

Capital Export reste attentif à l'environnement actionnarial de chaque participation et à son évolution (transferts, cessions, augmentation de capital etc...).

Le suivi de la structure capitalistique des participations est matérialisé dans les fiches de valorisation mises à jour tous les 6 mois.

Impact social et environnemental et du gouvernement d'entreprise

Capital Export considère que toute activité financière doit s'inscrire dans un cadre éthique rigoureux pour contribuer à un développement harmonieux de l'Homme dans son environnement. Conformément à ses engagements, politiques et procédures, Capital Export suit les risques de durabilité et les performances ESG de ses participations tout au long du processus d'investissement.

Capital Export réalise une évaluation ESG pré-investissement systématique des entreprises cibles, afin de valider la conformité de l'investissement avec la Charte éthique de Capital Export, d'initier les premières investigations éthiques et d'identifier les enjeux ESG les plus matériels pour la cible.

En phase d'investissement, la première étape consiste à réaliser un état des lieux ESG post-closing et à établir une feuille de route ESG concertée avec les dirigeants et leurs équipes.

Un reporting ESG est réalisé chaque année afin de suivre les actions menées sur la base du référentiel ESG de Capital Export. Ce reporting permet notamment d'assurer un suivi des risques de durabilité auxquels les participations peuvent être exposées et de mesurer les émissions de gaz à effet de serre des Scopes 1, 2 et 3 (indicateurs significatifs – pour certaines entreprises) des sociétés du portefeuille.

Les indicateurs des principales incidences négatives (PAIs) sur les facteurs de durabilité sont intégrés au reporting et ainsi collectés annuellement et consolidés au niveau du portefeuille.

Un entretien téléphonique avec le management de chaque participation est effectué de façon annuelle afin de poursuivre l'analyse des données collectées et une fiche de synthèse ESG par société est rédigée afin de présenter l'évaluation des enjeux et de la maturité de la participation, les bonnes pratiques existantes, les axes d'amélioration identifiés.

La performance ESG des sociétés en portefeuille est ensuite restituée dans un rapport ESG par fonds qui peut être communiqué aux investisseurs.

2. Le dialogue avec les sociétés détenues

La stratégie de Capital Export limite le nombre de participations des fonds gérés, pour permettre une grande disponibilité auprès des équipes dirigeantes, et opérationnelles le cas échéant, des participations, propice à l'établissement de relations de confiance, de proximité, suivies tout au long de la détention de chaque participation.

Les documents contractuels confèrent systématiquement une position de Président ou de membre de Comités de suivi ou stratégiques (CS), qui se fonde sur des reportings et des réunions régulières ou ad hoc dans le cas de projets ou de situations qui l'imposent.

Capital Export considère la relation et la confiance réciproque avec les équipes dirigeantes des participations comme un élément fondamental de sa stratégie et de la performance des investissements réalisés par les fonds gérés. Les échanges et les discussions, quelles que soit leur nature ou leur portée, avec les équipes dirigeantes sont fréquentes et suivies.

Cette approche permet à Capital Export d'être considéré comme un partenaire primordial de confiance dans les options, enjeux, problématiques et risques éventuels des projets de développement mis en œuvre par chaque participation.

3. L'exercice des droits de vote et des autres droits attachés aux actions

Organisation de l'exercice des droits de vote

Les personnes habilitées à voter sont les Directeurs d'investissement de la Société de Gestion en charge d'instruire et d'analyser les résolutions présentées par les dirigeants des entreprises dans lesquelles les fonds gérés sont investis.

Cas dans lesquels sont exercés les droits de vote

Les Directeurs d'investissement de CAPITAL EXPORT votent de manière systématique aux résolutions proposées en Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires des sociétés en portefeuille.

Mode d'exercice des droits de vote

Les Convocations aux AG sont réceptionnées par la Responsable administrative qui les transmet au Directeur d'investissement concerné pour l'analyse des résolutions avant les Assemblées Générales.

Les Directeurs d'investissement de CAPITAL EXPORT ont vocation à participer à toutes les Assemblées Générales des sociétés. De manière exceptionnelle, les votes peuvent être exercés par correspondance ou procuration.

- CAPITAL EXPORT participe systématiquement aux votes des résolutions soumises aux Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires des sociétés en portefeuille, sans considération de seuil minimal de détention.
- CAPITAL EXPORT demande communication à l'avance des principaux documents qui seront soumis à l'Assemblée Générale.
- CAPITAL EXPORT exerce les droits de vote détenus dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts qu'elle représente.

Principe de la politique de vote

Les principes auxquels CAPITAL EXPORT se réfère pour déterminer les cas dans lesquels elle exerce les droits de vote au sein des sociétés en portefeuille sont les suivants :

N°	Thème	Politique Société de gestion
1	Modifications statutaires	Analyse au cas par cas.
2	Approbation des comptes et affectation du résultat	Le principe général est d'approuver les comptes quand aucune réserve n'est formulée par le CAC. En cas de réserve(s), et en fonction des enjeux de celles-ci, les motifs des commissaires aux comptes sont analysés afin de décider du vote qui sera formulé.
3	Élection des mandataires sociaux	Étant précisé le caractère patrimonial des entreprises dans lesquelles Capital Export est conduit à investir, et selon la position en capital détenue par le fonds géré au moment de l'élection des mandataires sociaux, la société de gestion s'attache à être représentée dans les organes sociaux et à assurer quand cela est opportun la présence de membres externes, comme le prévoient d'ailleurs les documents juridiques matérialisant chaque investissement.
4	Approbation des conventions réglementées	Les conventions doivent être clairement présentées aux organes sociaux et aux assemblées d'actionnaires. Sauf cas particulier, la société de gestion a pour position d'approuver les conventions réglementées.
5	Opérations en capital, opérations stratégiques et gestion des fonds propres	Compte tenu des enjeux potentiels de telles opérations, la société de gestion veille dans ses votes à protéger la valorisation actuelle et future de ses participations.
6	Rémunération des dirigeants	La société de gestion préconise un vote favorable aux résolutions relatives aux rémunérations des dirigeants dans la mesure où les conditions suivantes sont respectées : <ul style="list-style-type: none"> – transparence quant aux montants et aux modes de calcul des rémunérations directes, indirectes ou différées, – cohérence avec les pratiques du secteur et la taille de la société.
7	Commissaires aux comptes	La société de gestion considère que les résolutions concernant les nominations et renouvellements des commissaires aux comptes titulaires et suppléants n'ont pas à faire l'objet de critères spécifiques. Une opinion positive sera par défaut exprimée.
8	Propositions externes	Elles feront l'objet d'une étude au cas par cas par la société de gestion.

Sont systématiquement rejetées les résolutions dont il apparaît manifestement qu'elles sont non conformes à l'intérêt social ainsi qu'à celui des actionnaires. Font l'objet d'un vote d'abstention ou d'opposition toute résolution dont la conformité avec l'intérêt social et l'intérêt des actionnaires est douteuse.

4. La coopération avec les autres actionnaires

La philosophie et l'intérêt de Capital Export est de participer à établir et nourrir des relations de totale transparence et confiance avec l'ensemble des actionnaires quels qu'ils soient, et quel que soit le niveau de leur participation en capital. Sauf cas particulier, Capital Export veille à ce que les informations soient partagées au sein de l'ensemble du corps actionnarial, mais aussi, dans le respect des droits et obligations statutaires ou contractuels, de faire participer l'ensemble des actionnaires aux éléments de gestion et sujets de développement de chaque participation.

5. La communication avec les parties prenantes pertinentes

S'agissant de la communication avec les parties prenantes, Capital Export prône dans ses procédures et processus internes (notamment ESG), auprès des équipes dirigeantes, et opérationnelles le cas échéant, une relation de transparence et de confiance avec l'ensemble des parties prenantes (salariés, clients et fournisseurs, administrations, autorités ou agences publiques ou sectorielles, de régulation, de certification, de contrôle ...) avec lesquelles l'entreprise interagit dans le cadre de son activité quotidienne et de ses projets de développement.

6. La prévention et la gestion des conflits d'intérêts réels ou potentiels par rapport à leur engagement.

CAPITAL EXPORT a pris toutes les mesures raisonnables lui permettant de détecter les éventuelles situations de conflits d'intérêts dans le cadre des services d'investissement délivrés à sa clientèle ou dans la gestion de FPCI (soit entre CAPITAL EXPORT, ses collaborateurs, toute personne directement ou indirectement liée à CAPITAL EXPORT par une relation de contrôle, et ses clients ; soit entre des clients de CAPITAL EXPORT).

Conformément aux dispositions du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers (RGAMF), CAPITAL EXPORT a établi une cartographie des risques qui précise les situations susceptibles de créer des conflits d'intérêts pouvant porter atteinte aux intérêts d'un ou de plusieurs de ses clients :

CAPITAL EXPORT ou un membre de son personnel est susceptible de réaliser un gain financier ou d'éviter une perte financière aux dépens d'un client,

CAPITAL EXPORT ou un membre de son personnel a un intérêt au résultat d'un service fourni contraire aux propres intérêts du client,

CAPITAL EXPORT ou un membre de son personnel privilégie, pour des raisons financières ou autres, les intérêts d'un autre client par rapport aux intérêts du client auquel le service est fourni, CAPITAL EXPORT ou un membre de son personnel exerce la même activité professionnelle que le client,

CAPITAL EXPORT ou un membre de son personnel reçoit un avantage financier ou autre, pour un service rendu au client, autre que la commission ou les frais prévus normalement pour ce service.

En cas de situation de conflits d'intérêts, la société de gestion appréciera l'utilité de voter après avoir consulté le Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne.

7. Compte rendu portant sur la mise en œuvre de la politique de la société

La société rend compte annuellement de la manière dont elle a mis en œuvre cette politique. Le compte rendu porte essentiellement sur le mode d'exercice des droits de vote.

Le compte rendu indique notamment :

- une description générale de la manière dont les droits de vote ont été exercés ;
- une explication des choix effectués sur les votes les plus importants ;
- l'orientation des votes exprimés durant les assemblées générales, cette information pouvant exclure les votes insignifiants en raison de leur objet ;
- le nombre de sociétés dans lesquelles CAPITAL EXPORT a exercé ses droits de vote par rapport au nombre de sociétés dans lesquelles elle détenait des droits de vote ;
- les cas pour lesquels elle a estimé ne pas pouvoir se conformer aux principes figurant dans cette présente procédure ;
- les cas de conflit d'intérêts qu'elle a été amenée à traiter lors de l'exercice des droits de votes.

Ce rapport mis en ligne sur le site internet de la société de gestion et également tenu à disposition de l'AMF et peut être consulté au siège de la société de gestion.

Une ou plusieurs de ces informations peuvent ne pas figurer dans le compte rendu annuel si les motifs pour lesquels elles ont été écartées y figurent (par exemple en raison d'une obligation de confidentialité).

Afin d'établir ce rapport, la société tient à jour un tableau de suivi des résolutions votées en assemblée générale. Pour chaque participation, le vote est analysé au regard de la politique préalablement définie.

8. L'information des porteurs de parts des FIA gérés

La politique d'engagement actionnarial de CAPITAL EXPORT est disponible sur le site internet de la société dans l'onglet « mentions légales ». Le compte rendu annuel est également disponible sur cet espace.